



DECLARATION D'APPRENTIS D'AUTEUIL

PRE-SESSION DE L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL CONSACRE A MADAGASCAR

6 octobre 2014

Pascale Lemaire-Toquec, Directrice International et Prospective

Bonjour,

Merci de m'avoir donné la parole.

Je fais cette déclaration au nom d'Apprentis d'Auteuil, de l'Instituto Internazionale Maria Ausiliatrice, de l'International Volunteerism Organization for Women, de Development and Education et des Franciscans International.

Apprentis d'Auteuil a récemment reçu l'accréditation ECOSOC et nous prenons la parole ici à Genève pour la première fois. Nous tenons à remercier UPR-Info de nous en avoir donné la possibilité ainsi que le Centre Catholique International de Genève pour ses précieux conseils pendant toute la phase de préparation de cette intervention. Enfin, nous aimerions remercier l'ensemble de nos partenaires déjà mentionnés ainsi que nos partenaires de terrain à Madagascar : Enda, Graine de Bitume, Hardi et le Centre NRJ pour leur contribution et pour leur travail avec les enfants et les familles.

Pour commencer, nous aimerions préciser que nous sommes tout à fait conscients que la crise institutionnelle qu'a traversé Madagascar en 2009 a rendu difficile pour l'Etat la mise en œuvre de ses engagements, et notamment ceux pris lors de la session EPU de 2010.

Cette déclaration traitera des deux sujets suivants : l'accès à l'éducation des enfants à Madagascar et les enfants en situation de rue.

Lors du dernier EPU consacré à Madagascar, en 2010, la Norvège avait fait part de sa préoccupation concernant l'éducation et recommandé à Madagascar de « poursuivre sa réforme de l'enseignement de manière à pouvoir assurer à toutes les filles et à tous les garçons l'accès à l'enseignement primaire gratuit. » Le Gouvernement Malgache avait donné son appui à cette recommandation.

Quatre ans plus tard, nos organisations et partenaires de terrain remarquent que la situation a empiré. La dépense publique par enfant a baissé de 15% depuis 2009. Trop peu d'écoles ont été



construites au regard du nombre d'enfants en âge d'être scolarisés, et plus particulièrement dans les quartiers pauvres où les écoles sont surpeuplées. Le nombre d'enseignants employés par l'Etat a baissé. Ils sont à la place pris en charge par des organisations de parents d'élèves qui reçoivent de l'Etat une aide financière très faible. Une autre conséquence de cette situation est que le niveau scolaire a baissé.

Dans ce contexte, envoyer un enfant à l'école coûte en moyenne 50 à 100 000 ariarys par an (15 à 30 euros par an) alors qu'une grande partie de la population gagne à peine 2 500 ariarys par jour (0.76 euros).

En conséquence, de nombreux enfants quittent l'école ou ne s'y inscrivent jamais puisque leurs parents ne peuvent en assumer les coûts directs et indirects. Les familles de plus d'un enfant sont souvent obligées de n'en envoyer qu'un seul à l'école, généralement le fils aîné. En 2013, le nombre d'enfants de 6 à 10 ans non scolarisés a été évalué entre 400 000 et 600 000. Ce chiffre passe à 1 million pour les enfants âgés de 10 à 15 ans.

Bien que le programme « Education pour tous » ait été suspendu pendant la crise de 2009, des signaux positifs ont été donnés par l'actuel Président et son Gouvernement au travers du « plan intérimaire pour l'éducation » 2013 – 2015 (établi durant la période de transition) et de déclarations plus récentes. Des enseignants devaient être recrutés et formés et 500 000 élèves devaient être scolarisés sur l'année 2014 - 2015. Néanmoins ces mesures nous semblent trop ambitieuses pour pouvoir être rapidement mises en place et de fait aucune amélioration n'est encore visible. Nos organisations sont particulièrement interpellées par cette situation qui contredit les promesses faites par le Président durant sa campagne.

C'est pourquoi nous voudrions encourager les Etats à poser la question suivante à Madagascar : quelles mesures concrètes la République de Madagascar entend-elle adopter pour maintenir ses engagements de parvenir à une éducation de qualité, gratuite et accessible à tous les enfants et, surtout, comment ces mesures seront-elles mises en place ?

Pour notre part, nous recommandons les mesures suivantes :

- Augmenter progressivement le budget consacré à l'éducation de manière à ce que soit progressivement garantie l'éducation pour tous.
- Intensifier les efforts pour accroître le taux de scolarisation et réduire le taux d'abandon scolaire, en particulier des enfants les plus défavorisés.
- Augmenter le nombre et la capacité d'accueil des établissements scolaires publics.

En ce qui concerne les enfants en situation de rue, Madagascar s'est engagé en 2010 à « mettre en place une instance chargée de contrôler et d'évaluer l'application de la Convention Internationale



des Droits de l'Enfant, et plus particulièrement de mettre en place un plan d'action destiné à protéger et à réinsérer les enfants des rues », ainsi que le Mexique l'avait recommandé.

Nos organisations regrettent que ni cette instance ni le plan d'action n'aient vu le jour.

La situation actuelle des enfants en situation de rue est extrêmement alarmante : alors que la pauvreté a augmenté, de nombreux enfants abandonnent l'école et le nombre d'enfants en situation de rue est en hausse.

De nombreux enfants et jeunes vivent et/ou travaillent dans la rue, vivant de petits métiers dans des conditions difficiles. Leur nombre exact n'est pour l'instant pas connu car aucune donnée récente et fiable n'est disponible à ce sujet. La Plateforme de la Société Civile pour l'Enfance a donc initié la mise en place d'un Observatoire de l'Enfant qui va mener une étude statistique sur le nombre d'enfants en situation de rue, dont les résultats seront publiés en 2015.

Ces enfants sont fortement touchés par les privations en matière de nutrition, de santé, d'éducation, de logement, d'eau et d'assainissement, de protection, d'accès à l'information. Ils sont aussi exposés aux dangers de la rue : violence, abus sexuels, addictions...

Plus généralement, le fait que de nombreuses familles soient sans abri est une situation alarmante. Certaines familles ont un toit mais vivent dans des conditions insalubres et dangereuses. Aujourd'hui à Madagascar, 92 % de la population vit en-dessous du seuil de pauvreté.

Nos organisations encouragent donc les Etats à poser les questions suivantes au Gouvernement de Madagascar :

- Lors du cycle 2010 de l'EPU, la République de Madagascar s'était engagée à mieux protéger les enfants, et notamment les enfants en situation de rue. Comment compte-t-elle faire pour redonner la priorité à cet engagement ?
- Comment la République de Madagascar entend-elle articuler sa politique de logement avec une politique d'insertion socio-économique efficace pour les populations les plus vulnérables ?

Dans cette optique, nous souhaiterions recommander à l'Etat de Madagascar de :

- Mettre en place un système de protection de l'enfance cohérent et efficace, s'appuyant sur un solide cadre légal et une formation adaptée pour les éducateurs travaillant avec les enfants en situation de rue.
- Renforcer le partenariat avec les structures de la société civile qui travaillent avec les enfants en situation de rue.

-



- Lutter contre la stigmatisation et la discrimination à l'encontre des enfants en situation de rue, au travers de campagnes de sensibilisation aux droits de l'enfant en direction du grand public et des fonctionnaires de police.
- Accompagner les familles des enfants en situation de rue sur le plan éducatif, social et économique au travers d'actions de prévention et par la construction d'hébergements d'urgence et de logements sociaux.

En conclusion, nos organisations travaillent avec des enfants et des familles vulnérables quotidiennement. Nous voyons les grandes difficultés auxquelles ils font face, notamment les enfants ayant quitté l'école et vivant dans la rue.

Nos partenaires locaux à Madagascar nous disent que « *les jeunes sont désarmés, désabusés ont le sentiment de n'avoir aucune perspective pour leur avenir. Malgré tout, ils ont une soif d'apprendre et se saisissent de toutes les opportunités possibles pour s'en sortir, même si celles-ci ne correspondent pas à leurs aspirations* ». En conséquence nous demandons instamment au Gouvernement de Madagascar de faire de son mieux pour accélérer la mise en place de mesures efficaces et équitables en faveur de l'éducation et de la protection de l'enfance, conformément à ses engagements internationaux et notamment ceux de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Pour cela, le gouvernement malgache doit consulter la société civile, donnant ainsi une chance à ceux qui sont touchés par la pauvreté et la violation de leurs droits d'être entendus.

Merci pour votre attention.